

MAIRIE DE CHAMPANGES
Haute-Savoie

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le dix mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPANGES dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie de CHAMPANGES, sous la présidence de Monsieur Renato GOBBER, Maire.

Présents : Rénato GOBBER - Yves MICHOUX - Monique BUFFET- Martine GRENAT- Brigitte GIOANNI-Christèle DECROUX – Marlène CACHAT - Rémy PIECUCH - Georges GOURREAU- Sophie BOCHET - Agnès GOURSAUD.

Procuration : Nicolas RACIN donne procuration à Marlène CACHAT -Nathalie CHAMOT donne procuration à Christèle DECROUX - Benoit PEDRETTI donne procuration à Yves MICHOUX -

Absent : Xavier LEMAN

Secrétaire de séance : Monique BUFFET

ORDRE DU JOUR

- **Budget Principal** :
 - Approbation du compte de gestion 2022
 - Approbation du compte administratif 2022,
 - Affectation du résultat 2022,
 - Vote du budget 2023,
- Savoie Biblio- Convention
- Tarif location terrain communal
- Modification condition de location salle des fêtes –Associations
- Urbanisme
- Informations

PREAMBULE

Monsieur le Maire vérifie que le quorum est bien atteint. Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

Madame Monique BUFFET est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés en début de séance.

1- BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Etabli et adressé par le Comptable, il est en tous points conforme au compte administratif présenté ci-dessous soit :

Budget de fonctionnement

- | | |
|--------------------------------|--------------------|
| - Dépenses de fonctionnement : | 1 005 925.61 euros |
| - Recettes de fonctionnement : | 1 320 267.75 euros |

Budget d'investissement

- | | |
|-------------------------------|--------------------|
| - Dépenses d'investissement : | 2 112 936.36 euros |
| - Recettes d'investissement : | 1 006 137.70 euros |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion 2022 tel que présenté.

Résultat des votes :

- Votants : 14 Abstentions : 0 Exprimés : 14
- Pour : 14 Contre : 0

2 – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire rend compte au conseil des réalisations 2022 du budget principal, comme suit :
Budget principal

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	1 320 267.75 €	1 006 137.70 €
Dépenses de l'exercice	1 005 925.61 €	2 112 936.36 €
Résultat	314 342.14€	(-)1 106 798.66
Résultat 2021 reporté	+165 767.90 €	+791 593.82 €
Résultat de clôture 2022	480 110.04 €	-315 204.84 €
Résultat de clôture cumulé	164 905 .20€	

Monsieur le Maire quitte ensuite la séance. Le Conseil Municipal est alors placé sous la présidence de M. Yves MICHOUX, Maire-adjoint.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité (Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote) :

ADOpte le compte administratif 2022 tel que présenté

Résultat des votes :

Votants : 13 Abstentions : 0 Exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0

3 - BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2022 du Budget principal en adoptant le compte de gestion et le compte administratif qui présentent les résultats de clôture et les restes à réaliser comme présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT : RESULTAT DE CLOTURE 2022	+ 480 110.04 €
INVESTISSEMENT : RESULTAT DE CLOTURE 2022	- 315 204.84 €
RESTES A REALISER 2021	0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Dans le respect de ces principes, Monsieur le maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi :

002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	164 905.20€
1068 RECETTE INVESTISSEMENT	315 204.84. €
001 DEPENSES INVESTISSEMENT REPORTE	-315 204.84 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation du résultat du compte administratif du Budget Principal 2022, sur le Budget Principal 2023, telle que proposée

Résultat des votes :

Votants : 14

Abstentions : 0

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

4- BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET 2023

Le projet du budget Principal a été examiné par la commission finances le 23/02/2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget principal pour 2023 Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57 , le Conseil municipal a délégué au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité:

ADOpte le budget principal 2022 tel que présenté

▪ SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 132 642.00€

▪ SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 442 804.84 €

AUTORISE le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

Résultat des votes :

Votants : 14

Abstentions : 0

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

5-SAVOIE BIBLIO – CONVENTION SOCLE –

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que la convention définissant les modalités de conventionnement entre la commune et le Conseil Savoie Mont Blanc est caduque. Afin de poursuivre le partenariat et permettre à la bibliothèque de Champanges de continuer à bénéficier des services offerts par le CSMB. Il est nécessaire de conclure dès à présent une nouvelle convention.

Il propose à l'assemblée de conclure une nouvelle convention de partenariat avec le Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention telle que proposée

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier

Résultat des votes :

Votants : 14

Abstentions : 0

Exprimés : 0

Pour : 14

Contre : 0

6 –TARIF LOCATION TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le terrain communal cadastré B 525 situé rue de Saint –Martin, est une parcelle louée à des particuliers pour l'exploitation d'un jardin. Cette parcelle est actuellement disponible. Monsieur BLANCO Yoann serait intéressé par la location de ce terrain communal voisin de chez lui.

Avant d'établir la convention monsieur le maire propose de fixer un nouveau tarif.
Le tarif proposé est de 60€pour la location du terrain communal.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de fixer à 60€ la location du terrain communal cadastré B525, pour vocation de jardin et à charge du locataire d'entretenir l'ensemble de la parcelle.

Résultat des votes :

Votants : 14 Abstentions : 0 Exprimés : 0 Pour : 14 Contre : 0

7–MODIFICATION CONDITION LOCATION SALLE DES FETES-ASSOCIATIONS

Monsieur le maire propose à l'assemblée une modification dans les conditions de location des salles et du chapiteau pour les associations année 2023.

Monsieur le maire rappelle qu'une gratuité par an est offerte aux associations champangeoises, Les locations supplémentaires étant payantes.

L'utilisation de la salle aux associations champangeoises pour les réunions reste gracieuse.

Une participation de 50€ est demandée aux associations **pour toutes les locations à but lucratif** pour tenir compte du surcout de l'énergie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de modifier les conditions telles que présentées ci-dessus

Résultat des votes :

Votants : 14 Abstentions : 0 Exprimés : 0 Pour : 14 Contre : 0

8– URBANISME

Les autorisations de l'urbanisme délivrées depuis le conseil municipal du 15/12/2022 sont les suivantes :

PA : néant CU opérationnels : néant

DECLARATIONS PREALABLE : FAVORABLES

21B0049 : BERNARD Christian - 822 route du clos du chêne — pose de panneaux photovoltaïques

22B0051 : PERCHEY Olivier - 487 route du clos du chêne - création piscine, pergolas et surélévation abri voiture

22B0052 : BOCHATON Sylvie - 18 rue de Savoie – pose d'une clôture

22B0053 : DE LEENHEER Marc – 817 route du clos du chêne – pose de panneaux photovoltaïques

22B0054 : BAUDRY Xavier – 169 route des Hermones – création d'une piscine

22B0055 : LEGRAND Jeremy – 64 chemin de la croisée – pose de panneaux photovoltaïques

23B0001 : FURST Pablo – 157 rue de St Martin – construction d’une piscine

23B0002 : BALTAR Emilie – 38 rue de St Martin – pose d’un grillage

23B0003 : MESNIL Nicolas – 375 route de St Urbain – modification bardage, fenêtres, volets

23B0004 : MUFFAT Olivier – 702 rue de St Martin - modification de façade

23B0005 : LABORIE Jean-Luc – 44 rue de la croix – pose de panneaux photovoltaïques

23B0006 : MOUSSY Michèle – 365 route des Hermones – installation tiny house

PERMIS DE CONSTRUIRE :

22B0007 : PASQUIER / BOLZER – 44 rue de la croix – Construction maison individuelle

9–INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le maire sollicite l’assemblée sur la possibilité d’ouvrir la location de la salle des fêtes aux associations extérieures. Le conseil n’est pas favorable à cette demande.

Monsieur le maire informe l’assemblée :

du vote des taux au prochain conseil municipal et subventions aux associations

de l’avancement des travaux à l’ancienne école visionnage des travaux encours réalisés par un agent technique

d’un locataire supplémentaire à l’étage madame Elodie COTTET Dumoulin

de la mise en service du photovoltaïque à l’école (100% en auto –consommation)

de l’aménagement vers la place de la Fontaine par un agent du service technique (pose bancs et pavés) + suppression des poubelles (7à 9 bacs roulants supprimés -remplacés par un container rue de Savoie)

de la rencontre avec Ô P’tits Mômes : 1^{ère} réunion de principe en présence de monsieur GOURREAU mesdames CACHAT et BOCHET. (Excuse de monsieur le maire à madame GRENAT pour l’oubli de convocation à cette réunion).

Monsieur le maire rappelle que la commune de Champanges souhaite développer un service d’accueil de jeunes enfants pour ses habitants, la mairie disposant d’un local, l’ancienne école maternelle. Monsieur Le Maire indique ne pas avoir tous les outils afin de mener à bien ce projet, tant sur les exigences liées au domaine de la petite enfance que sur l’aspect financier d’où un partenariat avec Ô p’tits Mômes

Monsieur le maire précise que l’aménagement serait réalisé par le gestionnaire de la structure -de la mise à disposition du local jusqu’à l’ouverture (travaux –recrutements). Un bail à minimum de 9 ans. Pas de loyer perçu pendant les travaux.

-des difficultés de recrutement pour la cantine : monsieur le maire rappelle les absences de Michelle LEVRAY et Kelly MONNIER. Pour pallier à ces absences les agents du service technique et du service administratif ont été sollicités dans l’urgence pour la participation au service cantine. Remerciements à tous.

Une personne de Bernex assurera le remplacement de Michelle LEVRAY à partir du 13 mars uniquement la cantine et garderie du soir, pour la garderie du matin Murielle FLIS assurera le remplacement et continuera à la cantine. Pour le remplacement de Kelly MONNIER, un agent de Chablais inter emploi prendra ses fonctions le 13/03/2023.

- aide aux victimes du séisme : monsieur le maire sollicite le conseil pour ou contre une aide aux victimes. Le conseil ne souhaite pas donner suite.

-une demande d’ouverture à 7h15 a été sollicitée au périscolaire. Monsieur le maire sollicite le conseil .Le conseil valide la demande.

-suite au rapport de VERITAS il est nécessaire de se conformer à la mise aux normes électrique pour une partie des bâtiments publics

Monsieur le maire informe le conseil que suite à la rencontre avec FRS CHAMPANGES celui-ci a évoqué une possible transformation du terrain de foot de Champanges en synthétique –la réponse de la commune est : DEFAVORABLE au terrain synthétique pour deux raisons. Le cout induit du terrain synthétique et aussi que cela implique une privatisation du terrain. Le conseil souhaite laisser l'accès à tous.

-de désigner un membre pour une nouvelle commission « Méthanisation » au sein de la CCPEVA. Monsieur Yves MICHOUX est proposé –le conseil valide cette désignation.

-L'APIEME souhaite transmettre à chaque élu sa Newsletter. Demande de validation auprès des élus. Le conseil valide.

-projet de la CCPEVA de passer en AGGLO –cela impliquera pour la commune l'obligation de passer en PLUi.

-ouverture d'une page Facebook pour informer un plus large public des animations –rencontres – sur la commune. L'agent des gîtes se chargera de cette tâche.

Le prochain conseil municipal aura lieu vendredi 07 avril 2023 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 22h20.